PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
14 Avril 2021

L'An deux mille vingt et un, le quatorze Avril à vingt heures ; Le Conseil Municipal de la commune de GRANGES SUR LOT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle évolution, sous la présidence de Monsieur BOE Jean-Marie, Maire

Nombre des Conseillers Municipaux en exercice : 13

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2021

PRESENTS : BOÉ Jean-Marie, MOBARAK Abdelkarim JOLY Fréderic, MILLIOT Jean-Luc, PEROLARI Jean-Pierre, LORAND Yannick, MILLIOT Patrice, PÉNILLA Mélanie, WINDELS Luc, PEROLARI Roger, FOLEY Franck, PLANQUE Christelle, BILLAT Nathalie

Absent : /
Excusé : /
Procuration : /

Vu le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021
Le Conseil Municipal après avoir délibéré
Adopte le procès-verbal de la séance du 30 mars 2021 à l'unanimité

Délibération N° 20-2021 déclassement dans le domaine privé de la parcelle ZA280 de 254 m²

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'immeuble ZA280 de 254m² situé lieu-dit La Raze, faisant partie du domaine public communal, dont dispose actuellement la commune pour servir d'entrée au lieu ouvert de dépôt de déchets verts ne présente plus d'utilité pour le service public.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment l'article L2141-1 qui précise qu'un « bien d'une personne publique mentionnée à l'article L1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement ».

Considérant que le bien communal sis ZA280 de 254 m² lieu-dit «La Raze » était historiquement à l'usage d'entrée au lieu ouvert de dépôt de déchets verts,

Considérant que ce bien n'étant plus affecté à un service public ni à l'usage direct du public, il résulte de cette situation une désaffectation de fait de ce bien,

Considérant qu'il est par conséquent nécessaire de classer cette parcelle dans le domaine privé de la commune par l'intervention d'un acte administratif.

le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Constate la désaffectation du bien sis ZA280 de 254 m² lieu-dit « La Raze »

Décide du déclassement du bien sis ZA280 de 254 m² lieu-dit « La Raze » du domaine public communal et son intégration dans le domaine privé communal,

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
14 Avril 2021

Délibération N° 21- 2021 : TAUX IMPOSITION DES TAXE DIRECTES COMMUNALE 2021

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux des trois taxes directes locales 2021

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à
13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- Décide de voter les taux suivants pour l'année 2021 :

  - Taxe foncière bâti 37.90 %
  - Taxe foncière non bâti 71.93 %
  - CFE 17.42 %

Délibération N°22-2021 Vote du budget primitif 2021

Monsieur le Maire après avoir présenté les propositions pour le budget primitif 2021 demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Par 13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- Investissement
  Dépenses : 295 978,00€
  Recettes : 295 978,00€

- Fonctionnement
  Dépenses : 613 632,00€
  Recettes : 613 632,00€

Après avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à
13 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

- Accepte le budget primitif 2021 tel qu'il est présenté.

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
14 Avril 2021

-Questions diverses :

- Le point a été fait sur la question des nuisances provoquées par l'activité de la base ULM de Montpezat. Une charte est en cours de réalisation entre les partis concernés. Le conseil municipal sera informé de cette évolution présidée par la préfecture.

- Organisation « octobre rose » avec la manifestation du festival d'aquarelle du 16 octobre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Conseil Municipal du 14 avril 2021 – Délibérations du 20 -2021 au 22-2021